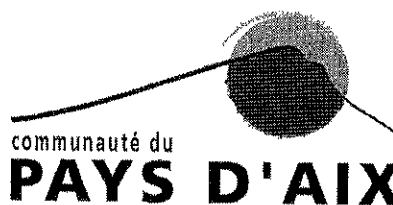


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B432-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B432

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association EMMAUS

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Collecte et Traitement des Déchets

Objet : Attribution d'une subvention à l'association EMMAUS

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis 1998, la Communauté du Pays d'Aix verse chaque année une aide à l'association Emmaüs. Pour l'année 2013, l'association sollicite une subvention de 40.000€. Il convient de statuer sur l'attribution de cette subvention.

Exposé des motifs

L'association EMMAUS fonde son activité sur l'accompagnement des personnes en difficulté par l'intermédiaire d'actions de récupération, de valorisation et vente de matériel qualifié à l'origine de déchets par leur détenteur.

Au regard de la compétence exercée par la Communauté du Pays d'Aix et des orientations de la loi relative à la valorisation matière, la réutilisation des produits, et la réduction des déchets ultimes, la Communauté du Pays d'Aix considère depuis 1998 que l'action de la Communauté d'EMMAUS entre pleinement dans le cadre des objectifs de la compétence. A ce titre, et depuis 1998, chaque année une aide financière a été attribuée, portée au cours des années précédentes de 7.622 Euros à 20.000 Euros.

Le montant des aides financières a toujours été rapporté à la réduction du déchet ultime résultant de l'activité de réemploi et à l'allègement correspondant de ces déchets réemployés qui, en l'absence de l'activité de l'association, se seraient retrouvés dans le circuit des déchèteries et pour partie dans l'ISDnD de l'Arbois.

Au vu du bilan social et du bilan d'activité, 38 personnes en difficulté disposent sur le site de Cabriès d'un lieu de vie et de travail et participent donc à l'activité de réemploi de matériels mobiliers et divers.

L'action des compagnons d'EMMAUS a permis en 2012 d'une part, de recycler 495 Tonnes de déchets sous forme de matières, et, d'autre part, de remettre dans le circuit de vente environ 1.000 tonnes de produits manufacturés qui peuvent ainsi bénéficier d'une seconde vie. C'est ainsi près de 1.500 tonnes de déchets qui ont été soustraits de la filière de stockage.

Néanmoins, l'activité d'EMMAUS génère également des déchets ultimes, constitués par les objets collectés n'ayant pas pu être réutilisés ou recyclés. En 2012 238 tonnes de déchets ultimes ont dû être ainsi traités.

Au regard des tonnages évités, l'association demande à la collectivité une subvention de 40.000 € qui leur permettrait de couvrir 56% de leur coût de gestion globale des déchets à hauteur de 71.017€, incluant la mise en décharge (23.893€) mais également les locations de bennes, coûts de personnel et prestations externes (47.124€).

Au regard de cette demande, il convient de spécifier que la Communauté du Pays d'Aix a travaillé sur la mise en œuvre d'un fond de subvention ayant pour but d'aider à l'émergence de structures de réemploi (de type ressourceries®) sur notre territoire, avec une mise en œuvre effective de ce fond prévu pour 2014. De part son antériorité et son activité s'inscrivant clairement dans le cadre de la prévention des déchets par le réemploi, l'association EMMAUS a été identifiée comme un des bénéficiaires potentiels de ce fond de subvention qui sera soumis à une convention de partenariat.

Aussi, au regard de la réalité d'action de l'association en tant que structure de réemploi depuis des années, du fait que le nouveau fond de subvention ne serait opérationnel qu'en 2014 et ne permet donc pas d'y inscrire la demande de subvention 2013, il est proposé de faire perdurer l'aide de la CPA à cette association par le biais d'une subvention ponctuelle pour cette année.

Néanmoins, après discussion en commission déchets, il est proposé de rester sur la prise en compte du seul coût d'enfouissement pour établir le montant de la

subvention et de la maintenir ainsi à hauteur de 20.000 € qui constitue la quasi-totalité de cette charge financière.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2013-00785	EMMAUS	Accompagnement des personnes en difficulté par l'intermédiaire d'actions de récupération, valorisation et vente de matériel donné par les particuliers	20 000€	1 293 500€	40 000€	20 000€	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000€ ;

VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers du 12 septembre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association Emmaüs d'un montant de 20.000 € pour l'année 2013,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les lignes 812/6574 du Budget 2013

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association EMMAUS

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013